

DU

Document Unique

- L'évaluation des risques professionnels (**EvRP**) consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail

- **Objectifs**

L'EvRP est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un « Document Unique ». Ce document est mis à la disposition des salariés, des membres du CHSCT, des délégués du personnel, du médecin du travail, de l'inspecteur du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que des inspecteurs de la radioprotection.

Il contient :

- Le cadre de l'évaluation,
- La méthode d'analyse des risques choisie ainsi que les outils mis en œuvre,
- La méthode de classement choisie,
- L'inventaire des risques identifiés et évalués
- Les actions à mettre en place.

Il est essentiel de conserver ces éléments pour assurer la cohérence dans la démarche d'évaluation, qui est dynamique et évolutive ainsi que le suivi et la pérennité de l'action d'évaluation des risques dans l'entreprise, en particulier lors de la mise à jour du document permettant de :

- Faire un bilan des actions réalisées,
- D'améliorer de façon régulière la prise en compte des risques,
- De pouvoir faire émerger des risques moins évidents lors d'aménagements importants,
- De prendre en compte l'évolution des règles relatives à la santé et la sécurité au travail, la survenue d'accidents ou d'incidents...

Date de la Mise à jour : V1 Janvier 2021

Durée : Selon la taille de l'entreprise

Public visé : Le DU est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations et associations ayant au moins un salarié et doit être mis à jour au minimum une fois par an et lors de tout changement de situation.

Nombre de candidats minimum : /

Nombre de candidats maximum : /

Lieu : Dans votre entreprise

Accessibilité : Inclusion des personnes en situation de handicap.

Délai d'accès : 15 jours

Méthodes mobilisées/ pédagogie : /

Conditions d'accès : <https://fr.mappy.com/itineraire>

Modalités d'évaluations : Réalisation du Document Unique à partir des données entreprise

Tarifs : 700€ (à titre indicatif)

